

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 décembre 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-122**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 décembre 2025.

Point de l'ordre du jour :

6.3. Convention de partenariat avec la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la convention avec la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire dont l'objet est de définir les modalités de coopération scientifique et culturelle entre les deux institutions.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la convention de partenariat avec la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 28
Membres présents : 17	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 11	Votes exprimés : 28
Total des membres présents et représentés : 28	Majorité requise : 15
	Pour : 28
	Contre : 0

Pièce jointe :

- convention de partenariat avec la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire.

Fait à Tours,